

Communiqué Ffpp Covid 19

6 mai 2020

**À J-5 du
déconfinement, les
psychologues se
posent de
nombreuses
questions.**

**Ces questions
évoluent, sont
variables selon les
champs d'exercice.**

**Nous recueillons
toujours vos
réflexions sur :**

**[psychoenaction@
gmail.com](mailto:psychoenaction@gmail.com)**



À propos du déconfinement

Après une cinquantaine de jours de confinement, la reprise du travail inquiète la profession

La Ffpp promeut la responsabilité et l'autonomie professionnelle du psychologue, en s'appuyant, en particulier, sur sa qualification et sur le code de déontologie.

Les décisions gouvernementales, dans le cadre de la [loi du 23 mars 2020](#) sur l'État d'urgence sanitaire probablement jusqu'au 24 juillet, règlementent un certain nombre de comportements qui bousculent nos habitudes et vont impacter nos fonctionnements professionnels.

Quelles mesures prendre

La Ffpp ne peut s'engager à vous décrire par le détail toutes les précautions à prendre pour la reprise de vos consultations, notamment en ce qui concerne les gestes barrières et les recommandations nationales.

Nous allons, cependant, dans une fiche à venir, à partir de vos questions, recenser ce qui a trait plus spécifiquement à notre profession.

Le psychologue en institution (hospitalière, médicosociale, gériatrique, entreprises ...) dépendra des mesures prises par leur employeur, en lien avec les décisions gouvernementales. Le psychologue devra être attentif au respect de ces dernières.

Pour autant, il relève de la responsabilité du psychologue de prendre en considération les caractéristiques spécifiques à la population qu'il accueille (besoins, anxiété, traumatisme...).

Je travaille en libéral, comment reprendre mes consultations

La reprise du travail est possible mais de manière très contrainte, en particulier en ce qui concerne les mesures d'hygiène à prendre, tout en privilégiant dans la mesure autant que possible le présentiel. Le cœur de notre métier se fonde sur la relation, l'échange, l'humain. Ni vos patients ni vous-mêmes ne doivent être mis en danger. Ainsi, il sera important de mesurer la balance « bénéfiques – risques » au cas par cas en fonction de la vulnérabilité de chacun : sujet âgé, femme enceinte, comorbidité somatique... Il est indispensable que le psychologue soit lui-même prêt, psychologiquement et physiquement, à recevoir ses patients, afin de tout mettre en œuvre pour un accueil suffisamment rassurant.

La DGOS a retenu la proposition de la Ffpp de considérer les psychologues comme pouvant bénéficier des masques en pharmacie de ville sur présentation de leur numéro Adeli ([Voir ICI](#)).

La poursuite de la téléconsultation

De nombreux psychologues ont opté pour un suivi en téléconsultation lors des semaines de confinement. Pour certains patients vulnérables, il sera important de poursuivre cette modalité et de passer progressivement en présentiel.

La FFPP souhaite à tous les psychologues une reprise du travail, ou une continuité pour un certain nombre en institution, sereine et dans des conditions suffisamment bonnes pour chacun.